



## Résolution

### **Le Conseil fédéral doit maintenant plus que jamais s'engager pour le vote électronique ! Les cantons aussi !**

Un grand nombre de Suisses de l'étranger ne peuvent pas exercer leurs droits politiques. Seul le vote électronique garantit que tous les membres de la Cinquième Suisse puissent voter. La création d'un canal de vote électronique répond à un besoin évident. La pétition «Le vote électronique pour tous les Suisses de l'étranger» en témoigne. L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) l'a soumise le 30 novembre 2018 à la Chancellerie fédérale avec 11'492 signatures.

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) est très déçu de constater qu'aucun canton n'offrira le vote électronique (e-voting) lors des élections nationales d'octobre 2019. Les Suisses et Suissesses de l'étranger dépendent du vote électronique pour exercer leurs droits politiques constitutionnels. Aujourd'hui, trop souvent, les documents destinés aux élections et aux votations arrivent trop tard. En outre, en Suisse également, les personnes souffrant de handicaps dépendent du vote électronique pour pouvoir exercer leur droit de vote sans restriction.

Mais les deux systèmes de deuxième génération utilisés auparavant pour les essais pilotes ne sont plus disponibles. En juin 2019, le canton de Genève a retiré avec effet immédiat son système de vote électronique CHVote utilisé par six cantons (AG, BE, GE, LU, SG, VD). Début juillet 2019, ce fut le tour de La Poste dont le système était utilisé par quatre cantons (BS, FR, NE, TG).

Pour le CSE, il est clair que la paralysie doit être évitée ! Plus que jamais, le Conseil fédéral et les cantons doivent s'efforcer de mettre en place un système de vote électronique fiable, digne de confiance et financièrement supportable. Il faut que le Conseil fédéral s'engage sans équivoque en faveur du vote électronique. En particulier, il convient d'examiner si une nouvelle institution publique peut continuer à développer le code source de Genève en coopération avec la communauté scientifique.

C'est pourquoi, également au regard de l'article 18 de la Loi sur les Suisses de l'étranger, le CSE demande

à la Confédération

1. Qu'un système de vote électronique soit effectivement mis en place pour les élections fédérales de 2023.
2. Que le Conseil fédéral, au-delà de son rôle de régulateur, assume le rôle de leadership pour le développement et la mise en place du système de vote électronique.
3. Que le Conseil fédéral assure le financement du développement et de la mise en place du système de vote électronique.

Aux cantons

Le CSE demande instamment aux cantons qui n'ont pas encore une législation autorisant le vote électronique de procéder aux adaptations nécessaires pour assurer le vote électronique pour les élections fédérales de 2023.

16.08.2019